# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-5-69 926481

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE**

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE, EURE

**ABONNEMENT ANNUEL 25 F**

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71*

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 104

9 MAI 1969

DELAIS D'UTILISATION DES PRODUITS DE TRAITEMENTS (suite).

D - INSECTICIDES ORGANOPHOSPHORES ENDOTHERAPIQUES (1)
- Monocrotophos (2) .................................................. 42 jours
- Vamidothion .................................................. 30 "
- Endothion, Ométhoate, Oxydéméton méthyl, Phosphamidon ............ 21 "
- Diméthoate, Formothion, Mévinphos .................................... 7 "

E - CARBAMATES.
- Pyrite, Isolane, Promécarbe (Minacide), Méthomyl (3) .............. 15 "
- Carbaryl .................................................. 7 "

F - ACARICIDES SPECIFIQUES.
- C.P.A.S. + B.C.P.E. .................................................. 30 "
- Binapacryl, Fénazaflor .................................................. 21 "
- Chlorphenamidine, Dicofol, Dioxathion + Fenizon, Phenkapton, Thioquinox 15 "
- Chlorbenside, Chlorobenzylate (4), Chlorfenizon, Chloropropylate, Fenizon, Tetradifon, Tetrasul .................................... 7 "

G - FONGICIDES.
- Binapacryl .................................................. 21 "
- Drazoxolon, Tétrachloroisophtalonitrile .............................. 15 "
- Dichlofluanide .................................................. 7 "

H - PRODUITS DIVERS.
- Métaldehyde (pour les traitements en pulvérisation et poudrage) ..... 7 "

(1) En cultures légumières :
- sont interdits : Oxydéméton méthyl, Phosphamidon, Vamidothion.
- les délais d'utilisation sont de 15 jours pour le Diméthoate et le Formothion et de 7 jours pour l'Endothion.

(2) Le Monocrotophos ne doit pas être employé sur Cerisier par suite de phytotoxicité.

(3) Le Méthomyl est un produit à action systémique.

(4) Produit non autorisé sur arbres fruitiers à noyau.

AVERTISSEMENTS — CULTURES FRUITIERES

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER.

Les risques de contamination sont toujours importants. La végétation a fortement évolué ; les pluies ont diminué, parfois intensément, l'efficacité du dernier traitement. De nouvelles taches viennent d'apparaître sur Pommier et Poirier. La protection des arbres fruitiers doit donc être assurée de manière soignée.

P203

INFORMATIONS

## ACARIENS

Les éclosions de l'Araignée rouge (P. ulmi) ont été importantes depuis début mai. Elles atteignent de 20 à 50 % suivant les situations et devraient se poursuivre activement. Un traitement effectué dans la semaine du 12 au 18, devrait permettre dans la plupart des vergers, d'assurer la destruction d'une grosse proportion de larves. En tout état de cause, il serait préférable, si l'intensité de l'attaque le permet, d'attendre que 75 % environ des oeufs soient éclos pour intervenir. Utiliser un produit de contact ou si la végétation est suffisamment développée un produit systémique. L'emploi du mélange insecticide-acaricide + ovicide d'été permet, si les dégâts ne sont pas trop élevés, de retarder le traitement acaricide jusqu'aux premières pontes d'été.

Nous rappelons que l'efficacité des traitements acaricides est liée à la qualité de la pulvérisation.

Les produits acaricides classés selon leur mode d'action sont :
- INSECTICIDES-ACARICIDES à ACTION DE CONTACT : Azinphos éthyl et méthyl, Carbophénothion, Diazinon, Diéthion, Malathion, Parathion éthyl et méthyl, Phosalone, Prothoate — Métidathion, Naled.

- INSECTICIDES-ACARICIDES à ACTION SYSTEMIQUE : Diméthoate, Formothion, Oxydéméton méthyl, Vamidothion — Monocrotophos, Ométhoate.

- ACARICIDES SPECIFIQUES : Binapacryl, Chlorobenzylate, Dicofol, Dioxathion (+ Fenizon), Chloropropylate.

- ACARICIDES OVICIDES : Chlorbenside, Chlorfenizon, Fenizon, Tetradifon — Chinomethionate (Oxythioquinox), Chlorphenamidine, Tetrasul, Thioquinox.

En règle générale, les insecticides-acaricides sont efficaces seulement contre larves, nymphes et adultes, les ovicides sur les oeufs d'été et les jeunes larves, les acaricides spécifiques sur tous les stades.

## ENNEMIS DIVERS

- PUCERONS - PSYLLES : Activité variable des Pucerons selon les secteurs ; pontes (parfois abondantes) et larves de Psylles. Contre les Psylles, utiliser Oléoparathion (25 g.)ou Lindane émulsion (35 g.)de m. a. / hl.
- CHARANCONS - CHENILLES : Dégâts locaux de Phyllobies et Rhynchites ... Attaques de chenilles diverses (Cheimatobie, Hibernie, Bombyx ...). Employer contre les Charançons : D.D.T., H.C.H. et Lindane aux doses habituelles d'emploi.
- VERS DES FRAMBOISES : Intervenir sur les adultes avant floraison avec un produit à base de D.D.T. à la dose de 100 g. m. a. / hl. Pendant la pleine floraison, ne peuvent être employés que la Roténone ou le Toxaphène.
- OIDIUM DU POMMIER : Des contaminations secondaires ont été observées. Assurer la protection des jeunes pousses.

## CULTURES LEGUMIERES.

- TEIGNE DU POIREAU : Les premiers dégâts ont été notés récemment ; utiliser Parathion éthyl et Diazinon : 25 g., Parathion méthyl 40 g., Malathion 75 g., Lindane 30 g., D.D.T. 100 g., m. a. / hl.
- MOUCHE DE L'OIGNON : Sorties d'adultes depuis le 1er mai, assez importantes ces derniers jours. Dans les cultures non protégées par la désinfection du sol et des semences (bulletin 102 du 25 mars), profiter d'un binage pour enfouir entre les rangs, granulés ou produit pulvérisé.
- MOUCHE DU CHOU : Le vol se poursuit.
- SITONE et THRIPS DU POIS : Les dégâts de Sitone continuent. Contre le Thrips, parfois nuisible à la végétation dès la levée, intervenir éventuellement avec un des produits recommandés contre la Teigne du Poireau.

- MOUCHE DES SEMIS sur HARICOT : La lutte contre cet insecte peut être réalisée par :
  - Enrobage des semences : Diéthion 150 g., Trichloronate et Chlorfenvinphos 75 g., Carbophenothion 125 g., de m. a. pour 100 kg. L'efficacité de ce traitement est limitée si les larves sont trop nombreuses et la levée trop longue.
  - Traitement du sol après semis (à titre d'essai) : Epandage de granulés, suivi de léger enfouissement : Diazinon 0,160 g., Trichloronate 0,050 g., Dichlofenthion et Chlorfenvinphos 0,120 g. par mètre linéaire.

Pour éviter l'attaque de certains champignons du sol, traiter préalablement les semences au Thirame (160 g. m. a. / 100 kg).

- MOUCHE DE L'ASPERGE : La protection doit être assurée jusqu'au stade "plantes à ramifications épanouies".
- CRIOCERES DE L'ASPERGE : Présence d'adultes et de pontes, utiliser éventuellement :
  - en pulvérisation : Lindane 20 g., Parathions 30 g., D.D.T. 100 g. m. a./ hl.
  - en poudrage : Lindane et Parathions 350 g., D.D.T. 1.500 g. m. a./ ha.
- PEGOMYIE SUR EPINARD : Faibles pontes, n'intervenir qu'en cas de dégât sensible ; utiliser un des produits conseillés contre la Mouche de la Betterave, en tenant compte des restrictions d'emploi pour les cultures légumières. (voir bulletins 103 et 104).
- MILDIOU DE L'OIGNON : Dégâts sur oignons blancs. Utiliser Manèbe et Mancozèbe 160 g., Propinèbe 210 g. de m. a. / hl.
- SEPTORIOSE DU CELERI : La protection des jeunes plants doit être rigoureusement assurée. Utiliser : produits cupriques 250 g. de cuivre, Oxyquinoléate de cuivre 60 g., Manèbe, Mancozèbe et Captafol 160 g., Propinèbe 210 g., Doguadine 100 g., Carbatène + Manèbe 40 + 120 g. de m. a./ hl.

## GRANDES CULTURES

- ENNEMIS DE LA BETTERAVE : Pontes sur jeunes betteraves. Il est trop tôt pour intervenir.
- TORDEUSE DES CEREALES (Cnephasia). Les sorties de chenilles sont pratiquement terminées. Elles sont moins nombreuses que l'année dernière. Un traitement est à prévoir dès la prochaine semaine. Peuvent être utilisés : Oléoparathion 240 g., Oléomalathion et Malathion 1.000 g., Phosalone 700 g. de m. a. / ha. Dans les conditions actuelles, accorder la préférence à l'Oléoparathion.
- CHARANCON DES SILIQUES DU COLZA : Les populations sont variables, parfois abondantes (Sud de l'Eure notamment). La maturité sexuelle des femelles a évolué. Prévoir dans les cultures où la population le justifie, un traitement au cours de la semaine du 12 au 18. Sur les Colzas en pleine floraison, n'employer que des produits non dangereux pour les abeilles.
- MILDIOU DE LA POMME DE TERRE. Nous rappelons l'intérêt de la destruction des tas de déchets de la récolte précédente, sources importantes d'infection. Nous signaler éventuellement la présence de Mildiou sur ces tas.

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Dernière Note : Bulletin 103 Supplément 2 du 28 avril 1969.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. Bouyx
47, Avenue Paul Doumer - 93 - Montreuil-Ss-Bois.

P204